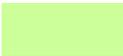


### CARTE DE SITUATION PAR RAPPORT AU RESEAU NATURA 2000

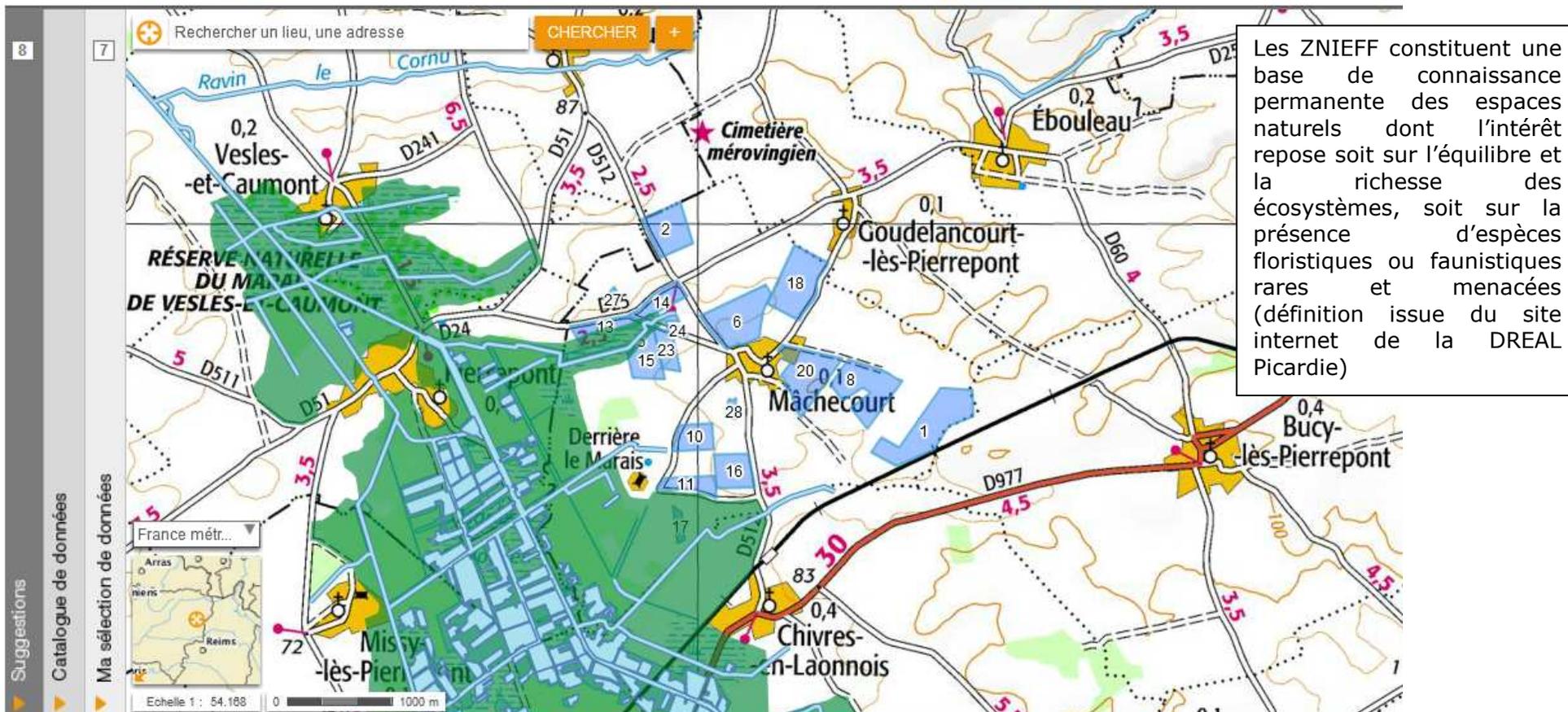
SARL A.M.ATHIES METHANISATION  
Mise à disposition par l'EARL PINON



Limite d'îlot

-  ZPS – zone de protection spéciale, appartient au réseau Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux
-  ZSC – zone spéciale de conservation, appartient au réseau Natura 2000 au titre de la Directive Habitats

*(Remarque : sur l'essentiel du Marais de la Souche, les deux zones sont superposées – intérêt au titre des deux directives)*



Les ZNIEFF constituent une base de connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes, soit sur la présence d'espèces floristiques ou faunistiques rares et menacées (définition issue du site internet de la DREAL Picardie)

**CARTE DE SITUATION PAR RAPPORT AUX ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)**

SARL A.M.ATHIES METHANISATION  
Mise à disposition par l'EARL PINON

Limite d'îlot

ZNIEFF de type 1 – Marais de la Souche  
Les îlots 17, 5 sont concernés dans leur totalité ; les îlots 13, 14 et 15 sont partiellement concernés. Ces îlots sont en périphérie de cette vaste zone dont l'intérêt réside dans le marais installé sur la tourbe, présentant des herbiers, roselières, prairies humides,...dont certains sont des habitats rares sur la région ou sur le territoire national. Des oiseaux également rares y nichent ou utilisent le site comme halte migratoire parce qu'ils y trouvent des habitats leur convenant. Les îlots de culture font la transition entre le site et la plaine agricole autour. Ils ne sont pas dans les zones Natura 2000 (hors ZSC au titre des habitats et limitrophes de la ZPS au titre des oiseaux).